

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 7 OCTOBRE 2013

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Sont présents : M. Jacques BRAVO, M. Laurent CHABAS, Mme Pauline VERON, Mme Catherine DREYFUS-SIGNOLES, M. Xavier LAUGAUDIN, Mme Nicole AZZARO, Mme Claire MOREL, Mme Delphine BURKLI, M. Frédéric HERVO, Mme Amina BECHEUR, M. Thierry CAZAUX (arrivé au point 6, donne pouvoir à Mme Claire MOREL), Mme Flora BONNET, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA.

Secrétaire de séance : Mme Amina BECHEUR, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS CONCERNANT L'ARRONDISSEMENT

Le lundi 29 juillet à 12 h 37, la mairie a subi un sinistre avec un incendie au quatrième étage de l'aile Sud. Fort heureusement, personne n'a été blessé et grâce à l'intervention rapide et très efficace des pompiers, le sinistre a été rapidement maîtrisé. M. Jacques BRAVO salue la mobilisation des personnels de la mairie et du Centre d'Action Sociale, qui ont repris leur fonctionnement et l'accueil du public dès le 31 juillet. Il salue également l'énergie des services municipaux qui ont permis la tenue de ce Conseil, les locaux de l'aile Sud étant rouverts au public depuis le 1^{er} octobre. L'antenne de police rouvrira le 8 octobre.

Le mardi 17 septembre, la police est rapidement intervenue rue Duperré, aux abords de l'annexe du lycée Edgar Quinet, où un regroupement suspect de jeunes avait été constaté. 26 jeunes, pour la plupart mineurs et en possession d'armes blanches, ont été placés en garde à vue. Quatre d'entre eux ont été déférés devant la justice et l'un a été condamné après comparution immédiate à quatre mois de prison ferme. M. Jacques BRAVO condamne fermement ces comportements inadmissibles, d'autant plus devant un établissement scolaire. Il salue la vigilance et la réactivité du proviseur et des services de police, ainsi que l'action du Parquet. Des mesures ont été prises par la Préfecture de Police, le Rectorat et la Mairie de Paris pour accroître la sécurité aux abords de l'établissement. Aujourd'hui, la situation est apaisée, mais les éducateurs de rue restent mobilisés. Le travail conduit par la mairie, la police, l'Education nationale et le procureur de la République, dans le cadre du contrat de sécurité du 9^{ème} arrondissement, est un gage d'efficacité pour l'ensemble des acteurs.

.../...

Activités culturelles :

- 3 au 17 octobre : festival de théâtre Acte 9.
- 19 au 27 octobre : l'intégrale Brassens organisée par l'association du Grand Pan est accueillie à la Mairie, Salle Rossini.
- Jeudi 10 octobre : concert de pause méridienne par Jeunes Talents.
- Poursuite du Centenaire du lycée Jules Ferry ouvert officiellement le 1^{er} octobre : manifestations, expositions, conférences et projections pendant l'année scolaire.
- 14 au 24 octobre : semaine bleue pour les seniors, à la mairie.

Conseils de quartier :

- mercredi 9 octobre : réunion plénière des cinq Conseils de quartier à l'école Clauzel.
- 16 octobre : réunion du Conseil de quartier Clichy-Trinité à l'école Chaptal.
- 17 octobre : réunion du Conseil de quartier La Fayette Richer à l'UCJG.

Samedi 12 octobre : inauguration de la place d'Estienne d'Orves, à 11 h 00, en présence de Julien Bargeton, adjoint au maire de Paris.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Amina BECHEUR est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du 7 octobre 2013.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2013

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, maire du 9^{ème} arrondissement.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2013 est approuvé.

INFORMATIONS PAR LE MAIRE DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GENERAL) INTERESSANT LE 9^{EME} SANS RELEVER DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Conseil Général :

- DASCO 2013.31G : Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragiles (1 051 506 €), dont le collège Jacques Decour (18 500 € pour une classe de mer 5^{ème} à Hyères et 1 500 € pour l'équipement de 3 caméras sportives).
- DASCO 2013.32G : Dotations (88 775 €) aux collèges pour le financement de projets d'activités éducatives, dont :
 - collège Jacques Decour 300 €
 - collège Jules Ferry 411 €
 - collège Lamartine 2 700 €
 - collège Paul Gauguin 150 €
- DASCO 2013.62G : Dotations complémentaires (162 827 €) aux collèges (3^{ème} tranche), dont :
 - collège Jacques Decour 6 330 €
 - collège Lamartine 6 500 €

.../...

- DASES 2013.37G : Subvention de 20 000 € et convention avec l'association Les Petits Bonheurs 11 rue Duperré à Paris 9^{ème}.
- DASES 2013.492G : Subvention de 1 500 € à l'association des Veuves et des Veufs de Paris 28 place Saint-Georges à Paris 9^{ème}.
- DASES 2013.500G : Subvention de 5 000 € à l'association La Vague à l'Ame 54 rue Lamartine à Paris 9^{ème}.
- DASES 2013.532G : Participation de 50 000 € et avenant à convention avec l'association Mouvement ATD Quart Monde 33 rue Bergère à Paris 9^{ème}.

DELIBERATION DPA 2013.58 : REPRISE DES LOCAUX SINISTRES PAR LA SA SCOP UTB SUITE A L'INCENDIE DE LA MAIRIE DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Rapporteure : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Pauline VERON rappelle que l'incendie du 29 juillet 2013 à la mairie du 9^{ème} s'est déclaré à l'occasion de travaux de réfection de la toiture de l'aile Sud par la société UTB. Une partie du toit de l'aile Sud et du corps central du bâtiment a été détruite. Après l'intervention des pompiers, la Ville de Paris a saisi le juge des référés du tribunal administratif de Paris pour la nomination d'un expert judiciaire, qui a effectué son expertise le 14 août. Parallèlement, la société UTB a indiqué à la Ville qu'elle souhaitait assurer les travaux de remise en état de la mairie et engager une procédure à l'amiable avec la Ville. Cette procédure, fondée sur le rapport de l'expert judiciaire, a été entamée pour permettre une reconstruction dans les délais les plus courts possibles, indépendamment des responsabilités qui seront déterminées entre les assureurs et la Ville.

L'objet de la délibération DPA 58 est d'autoriser le maire de Paris à signer un contrat de transaction autorisant la société UTB à exécuter les travaux de remise en état du bâtiment. La société UTB en prend en charge le coût et remboursera à la Ville de Paris les frais avancés pour les travaux conservatoires mis en place après le sinistre et frais de relogement des bureaux des agents du CAS dans des bureaux loués boulevard Haussmann. En contrepartie, la Ville renonce à tout recours juridictionnel et le préjudice est, de fait, réputé réparé. La toiture devrait être refaite d'ici Noël et la reconstruction à l'intérieur terminée début 2014.

L'objet de la délibération DPA 59 est d'autoriser le maire de Paris à demander une autorisation d'urbanisme de déclaration préalable soumise à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, d'autoriser le maire de Paris à demander le permis de construire et le permis d'aménager auprès des services de sécurité de la préfecture de police.

Mme Pauline VERON remercie particulièrement M. Michaël DUMONT, Mmes Cristiana MITRANESCU, Sylviane LAIR et Caroline HELOIN, pour le travail accompli pour l'obtention des différentes autorisations. Elle remercie également les services centraux de l'Hôtel de Ville.

Mme Delphine BURKLI salue l'engagement des pompiers et des forces de l'ordre, qui ont, par leur intervention rapide, évité le pire. Elle a également une pensée pour le personnel de la Mairie présent au moment de ce sinistre qui a fait preuve de beaucoup de courage et de sang-froid, en particulier les agents du Centre d'Action Sociale et de la Protection Maternelle et Infantile de l'arrondissement. Mme Delphine BURKLI tient à souligner que si cet événement, qui heureusement n'a fait aucune victime, il doit toutefois nous interpeller sur la nécessité de laisser ouvert et accessible un établissement public pendant la durée de travaux de cette ampleur. Le risque est réel et nous devons redoubler de vigilance après cet incident. Ses questions sur la responsabilité de l'entreprise UTB ont reçu une réponse dans les propos de Mme VERON. Elle demande comment a fonctionné le Centre d'Action Sociale pendant ce temps et pourquoi l'antenne de police n'a pas été installée dans un bâtiment annexe du 9^{ème}.

.../...

Mme Pauline VERON précise que le CAS a fonctionné dans les locaux loués boulevard Haussmann et auparavant dans les salons Aguado. Une permanence a été tenue pour l'accueil du public dans les locaux du CAS en face, permettant un suivi des dossiers. La PMI a été relogée dans des locaux appartenant à la Ville dans le 2^{ème} arrondissement. Pour des questions de sécurité liées aux transferts de fonds, la préfecture de police a préféré tout recentraliser sur l'Île de la Cité.

M. Jacques BRAVO remercie encore Monsieur le Directeur Général des Services et tous les services qui ont travaillé parfois de 7 h 00 à 22 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DPA 2013.59 : SIGNATURE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET REFECTION DU BATIMENT SINISTRE LORS DE L'INCENDIE SURVENU LE 29 JUILLET 2013 A LA MAIRIE DU 9^{EME}.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.131 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUPPORTEES PAR LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT – AUTORISATION DONNEE AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR DES EQUIPEMENTS AUTRES QUE CEUX VISES A L'ARTICLE L.2511-16 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO rappelle que les états spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité. Le CGCT, le Code général des collectivités territoriales, permet au Conseil de Paris d'adopter une délibération annuelle pour autoriser les Conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements non inscrits à l'inventaire comme, pour le 9^{ème}, le square Biscarre, les musées et les édifices culturels.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.132 : DETERMINATION DU CADRE DE REFERENCE DE LA REPARTITION DES DOTATIONS DE GESTION ET D'ANIMATION LOCALES DESTINEES AUX ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT EN 2014, EN APPLICATION DU TITRE I DU LIVRE V DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIF A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE PARIS, MARSEILLE ET LYON.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO indique qu'au mois de décembre prochain, le Conseil de Paris adoptera le budget primitif 2014 de la Ville, comprenant les états spéciaux d'arrondissement, qui sont composés d'une dotation de gestion locale pour financer le fonctionnement des équipements inscrits en inventaire et d'une dotation d'animation locale pour financer les dépenses liées à l'information des habitants, la démocratie et la vie locale. La dotation d'animation locale comprend en outre des crédits de travaux urgents.

.../...

Le CGCT prévoit que le Conseil de Paris fixe chaque année le cadre de référence de la répartition des dotations. Il est simplement proposé de reconduire le dispositif existant :

- pour les crédits d'animation locale, une part forfaitaire égale pour chaque arrondissement ;
- l'attribution de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de l'arrondissement ;
- l'attribution de 50 % en fonction de la répartition des foyers fiscaux et des effectifs scolaires.

Une part de la dotation de gestion locale, environ 80 %, est fixée en accord avec le Conseil de Paris pour assurer le fonctionnement des équipements de proximité en prenant en compte l'ouverture de nouveaux équipements. Une seconde part prend en compte la composition socioprofessionnelle de l'arrondissement, sa population et le niveau d'imposition de ses habitants. Le montant de la dotation de gestion locale est en cours de négociation dans la préparation du budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.133 : INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DONT LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT ONT LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO rappelle que, chaque année, le Conseil de Paris arrête l'inventaire des équipements de proximité dont les Conseils d'arrondissement ont la charge : écoles maternelles, écoles primaires, espaces verts, équipements sportifs, centres d'animation et établissements d'accueil de la petite enfance. Les nouveaux équipements qui ouvriront en 2014, soit la crèche rue Bleue et le centre d'animation de la Tour de Dames, ont été intégrés à l'inventaire 2013, voté en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 09.2013.074 : INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO indique que le Conseil d'arrondissement doit adopter par délibération un inventaire conforme à celui adopté par le Conseil de Paris.

Mme Delphine BURKLI est en phase avec le principe de donner plus de pouvoir de gestion aux mairies d'arrondissement. En revanche, transférer la gestion d'équipements sans pouvoir disposer de moyens matériels et financiers suffisants peut poser problème. Elle s'inquiète notamment de l'aménagement des squares et de l'entretien des jardinières, qui franchement laisse à désirer.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DASCO 2013.151 : RESSORT DES ECOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

.../...

M. Laurent CHABAS précise que cette délibération permet comme chaque année d'adopter les modifications de périmètres scolaires et d'organiser l'inscription dans les écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement pour la rentrée prochaine en septembre 2014. Les critères retenus visent à rechercher l'équilibre des effectifs entre chacune des écoles, en tenant compte de la proximité du domicile des familles. Il s'agit notamment d'alléger les secteurs des écoles maternelles et élémentaires de la rue Blanche, particulièrement chargés cette année, et d'orienter les élèves vers les écoles voisines, pour une meilleure répartition. Ces modifications de périmètre tiennent également compte de la densité de population dans le Nord-Est de l'arrondissement.

M. Laurent CHABAS précise qu'à cette rentrée, 4 010 enfants ont été accueillis dans les écoles primaires, 2 273 en élémentaires et 1 737 en maternelles, soit 76 élèves de plus que l'an dernier, et rappelle l'ouverture de trois classes, une en élémentaire et deux en maternelles. Ainsi, la moyenne globale d'effectifs par classe de 26 en élémentaires et 27 en maternelles a été maintenue. Localement, certaines tensions peuvent survenir sur les effectifs.

Mme Delphine BURKLI est rassurée d'entendre cette communication sur la rentrée scolaire, ce point spécifique n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour.

M. Jacques BRAVO précise que cette rentrée a été positive.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DASCO 2013.148 : SUBVENTIONS DE 79 735 € ET CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS D'ANIMATION PLURIDISCIPLINAIRES MIS EN ŒUVRE DANS LES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PARISIENNES AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS (ARE), DONT L'ASSOCIATION SPORTING CLUB DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT ET L'ASSOCIATION CLUB D'ESCRIME DE LA TOUR D'AUVERGNE.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS rappelle qu'en septembre 2013, la Ville de Paris s'est engagée à mettre en œuvre l'aménagement des rythmes éducatifs, en application du décret du 24 janvier 2013. Elle a donc fait appel à des partenaires associatifs, pour offrir aux enfants l'accès à des expériences et des activités nouvelles. Des subventions avaient été votées en juillet pour de nombreux organismes, qui interviennent cette année dans les écoles pour différentes activités. Il est maintenant proposé de subventionner sept associations supplémentaires, dont deux concernent le 9^{ème} : le Sporting Club du 9^{ème}, associé aux écoles 5 Milton et Turgot, pour une subvention de 9 660 €, et le Club d'Escrime de La Tour d'Auvergne qui intervient dans les écoles Victoire et Buffault, pour une subvention de 12 000 €.

Un premier bilan chiffré a été distribué. Il donne aux élus une photographie synthétique du déroulement des rythmes éducatifs dans l'arrondissement. Une moyenne de 80 % des 4 000 enfants de l'arrondissement sont inscrits aux activités du mardi et du vendredi en élémentaires et plus de 83 % en maternelles. Dans certaines écoles, le taux d'enfants inscrits est légèrement inférieur ou supérieur.

Le nombre total d'ateliers est de 476, dont les deux tiers, 307, sont assurés par des animateurs de la Ville ou des ASEM de maternelles, et un tiers, 169, par les partenaires associatifs du 9^{ème}. 398 intervenants assurent actuellement cette mission dans l'arrondissement, soit 125 ASEM, en maternelle, 118 animateurs Ville et 155 animateurs des partenaires associatifs.

.../...

Le comité de suivi mis en place dans l'arrondissement, qui comprend des directeurs d'écoles, des représentants de parents d'élèves, les services de la DASCO et l'inspectrice de l'Education nationale, s'est réuni au trimestre dernier pour faire le point et donner ses derniers avis sur les projets concernant la mise en place des rythmes éducatifs, ainsi qu'au mois de septembre pour un premier bilan et une remontée des observations. Les services de la Ville et M. Laurent CHABAS sont allés sur le terrain pour voir les conditions de démarrage de la réforme. Le 2 octobre, une rencontre de l'ensemble des représentants de parents élus en Conseil d'école a eu lieu pour connaître le ressenti des familles et de leurs représentants.

Le bilan de cette rentrée est encourageant et globalement positif. Plus de 80 % des familles inscrivent leur enfant aux activités proposées dans le cadre du dispositif rythmes éducatifs. Comme pour tout nouveau dispositif, des difficultés d'organisation ou de mise en place sont apparues dans certaines écoles.

Les remarques portant sur le court terme concernent des informations précises que les familles souhaitent avoir : dans quel atelier leur enfant est inscrit, la liste des ateliers de leur école et le contenu précis. Ces informations seront fournies dans les semaines à venir. L'organisation des flux d'entrée et de sortie des enfants a aussi été rapidement corrigée là où c'était nécessaire. Concernant l'identité des animateurs, dont les allées venues dans les écoles sont nombreuses, la Direction des affaires scolaires met en place une carte professionnelle. Une meilleure adéquation des locaux aux activités est en train d'être mise en place. Les directeurs d'école ont fait des remarques sur le ménage et l'hygiène, principalement dans les maternelles. Le ménage étant assuré par des prestataires, à des horaires pas forcément en phase avec les besoins de l'école, la Direction des Affaires Scolaires a mis en place les moyens pour améliorer ce dispositif. Un budget spécifique renforcé a été prévu, école par école, pour que les animateurs puissent acquérir leur propre matériel éducatif.

Sur le moyen terme, une amélioration de l'harmonisation du mode de fonctionnement de certaines écoles avec celui des animateurs a été demandée, ainsi qu'un meilleur équilibre parfois dans la répartition des ateliers, entre la culture, la découverte et le sport. Des réponses seront apportées dans le second trimestre. Une remarque concernait le contenu de certains ateliers entraînant parfois une fatigue chez les enfants. La Direction des Affaires Scolaires a fait appel à un cabinet extérieur pour réaliser un audit, notamment en maternelles sur la mise en place des rythmes éducatifs. L'organisation parfois inadaptée au rythme des enfants de maternelle, est en cours de correction.

M. Laurent CHABAS remercie l'ensemble des animateurs et des responsables éducatifs Ville qui se sont investis dans cette réforme. Ils ont mis très rapidement en place une organisation qui se révèle pertinente sur le terrain, malgré les ajustements nécessaires. Il remercie également la Direction des affaires scolaires, qui a fait la preuve de sa capacité à mettre en œuvre un dispositif audacieux dans un temps record, dans des conditions juridiques sans faille, avec une grande réactivité pour répondre à toutes les questions matérielles et d'organisation.

Il remercie les parents d'élèves et leurs représentants, avec qui le dialogue a été, comme d'habitude, très constructif. Ils sont invités à visiter les écoles sur le temps périscolaire des mardis et vendredis, pour contribuer à une amélioration du dispositif. Lors du comité de suivi, leurs observations constructives et sans polémique, malgré un contexte médiatique et politicien peu porteur, ont été très appréciées.

.../...

Le bilan est globalement positif. Les sujets concernant les enfants doivent être déconnectés des questions idéologiques. L'école est la caisse de résonance de toutes les sensibilités, les fragilités, les souffrances de notre société et les messages anxiogènes se répercutent directement sur les enfants qui peuvent exprimer une certaine fatigue.

Le dispositif continuera de bien fonctionner, tant que les animateurs et responsables éducatifs Ville, les enseignants, les élus et le rectorat travailleront ensemble comme ils le font actuellement.

M. Jacques BRAVO souligne le souci de transparence totale de cet exposé source d'un grand moment de démocratie. Il souhaiterait des débats de cette qualité au Conseil de Paris. Il invite à se souvenir que l'objectif des quatre partenaires cités est d'aider les enfants à profiter pleinement de l'école.

Mme Delphine BURKLI tient à rappeler ici la réalité des bouleversements majeurs engendrés par la mise en place précipitée de la réforme des rythmes scolaires pour les enfants du 9^{ème}, leurs parents, les enseignants et les personnels de la Ville. Ce sont des bouleversements qui ne vont pas toujours dans la bonne direction. Il ne s'agit pas ici de politiser le débat, ni de dire que rien ne doit être fait sur les rythmes, parce que ce qui importe, c'est avant tout le bien-être des enfants. Force est de constater, néanmoins, que cette réforme Peillon n'est ni faite, ni à faire. Si l'idée est bonne, la mise en œuvre n' pas été réfléchie, et se déroule mal dans la plupart des écoles parisiennes, dont celles du 9^{ème}, et l'exposé le reconnaît d'ailleurs entre les lignes.

Avec cette réforme, les premiers pénalisés aujourd'hui sont les enfants, qui ne comprennent leurs horaires, ils sont perdus et fatigués. Concernant les écoles maternelles, on n'arrive pas à comprendre si la majorité a décidé de revenir sur la réforme en parlant d'audit. Les parents sont pénalisés et stressés de savoir que leurs enfants peuvent sortir de l'établissement sans surveillance. La presse s'en est fait l'écho. Parfois, des enfants sont confiés à des adultes à la sortie de l'école sans vérification d'identité par les animateurs. Des enseignants et des directeurs n'arrivent pas à mettre correctement en place la réforme. Certains animateurs sont absents. La mise en œuvre de cette réforme a été trop précipitée. Il ne s'agit pas d'en demander le retrait, mais plutôt d'inciter à une pause pour envisager une mise en œuvre sereine. Persister dans l'erreur n'est pas bon pour les Parisiens et cette réforme rajoute à leurs difficultés.

La délibération demande de subventionner deux nouvelles associations et Mme BURKLI demande pourquoi ces subventions n'ont pas été votées en même temps que les autres. Elle souhaite savoir combien d'associations ont fait défaut et combien d'ateliers ont été supprimés dans le 9^{ème} arrondissement. Elle s'interroge sur le montant de 9 760 €. Le problème ne réside pas dans les deux associations concernées, mais dans la mise en œuvre improvisée de cette réforme qui visiblement ne fonctionne pas.

M. Jacques BRAVO remarque que pour l'école Chaptal dont il est question dans la presse, tout se passe plutôt bien au contraire.

Mme Pauline VERON indique qu'à plus de 90 %, les parents d'élèves n'ont pas demandé de suspendre la réforme. Ils ont demandé des précisions, des améliorations dans l'organisation, des informations sur la nature des ateliers proposés aux enfants, mais de façon constructive. Il est important d'apporter rapidement des réponses à ces interrogations. L'éducation est revenue au cœur du débat, à l'intérieur de l'école, entre les enseignants et les parents, sur leur place respective et sur les activités scolaires et extrascolaires. Un carnet de correspondance sera mis en place pour faciliter la communication entre les parents et les responsables des ateliers périscolaires.

.../...

Il est encore un peu tôt pour faire un bilan sur l'amélioration de la réussite scolaire des élèves, qui reste l'objectif principal de cette réforme. Son deuxième objectif était de proposer à tous les enfants, quels que soient le revenu des parents, des activités périscolaires gratuites dans différents domaines. La richesse des activités proposées est à souligner.

Mme Claire MOREL trouve regrettable de souhaiter une pause dans la mise en œuvre de cette réforme, ne comprend pas concrètement à quoi cela peut correspondre, et qui pourrait signifier d'arrêter améliorer la situation et de ne pas aller dans le sens de l'intérêt des enfants.

M. Laurent CHABAS indique qu'en juillet, les commissions d'ouverture de plis lors des appels d'offres n'avaient pas de motif pour ne pas retenir les associations, objet de la présente délibération, mais souhaitaient des compléments d'information. Le délai était toutefois trop contraint pour arriver à temps au Conseil de Paris. C'est pourquoi, seuls sept projets de subventions restent à approuver sur les centaines qui ont déjà été votés en juillet dernier.

Dans le 9^{ème}, dix ateliers ont été annulés sur 476. Les partenaires associatifs concernés verront leurs subventions diminuer en raison des pénalités appliquées pour non respect de la convention signée, comme dans tout marché public. Dans une association, deux animateurs se sont désistés au dernier moment, soit quatre ateliers en moins, malheureusement concentrés sur une seule école. Cette situation sera corrigée.

Lors d'une réunion à l'Hôtel de Ville avec l'ensemble des adjoints chargés de la vie scolaire dans les 20 arrondissements, ceux des 7^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} et 6^{ème} arrondissements ont tous signalé que la rentrée s'est plutôt bien passée chez eux. Ils ont évoqué les difficultés et les ajustements ponctuels nécessaires, mais sans aucun propos polémique.

Concernant l'incident pour la sortie des enfants dans une école de l'arrondissement le jour de la rentrée, le dispositif a été depuis corrigé..

M. Laurent CHABAS reste attentif au bon déroulement des activités mises en place et à la manière dont les enfants les perçoivent. Les articles de presse traduisent bien son exposé, entre le bilan de cette rentrée et les ajustements nécessaires dans certaines écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DASCO 2013.133 : SUBVENTION DE 63 156 € ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA CAISSE DES ECOLES DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT AU TITRE DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS rappelle que, dans le cadre de la réforme du financement des caisses des écoles, la restauration scolaire fait l'objet d'une subvention globale de restauration, mais chaque caisse passe également un contrat pluriannuel individualisé en fonction d'objectifs précis. Chaque année, cette convention doit être révisée, les objectifs étant réévalués à la hausse pour améliorer la restauration scolaire.

.../...

Il s'agit notamment d'améliorer le développement de l'alimentation durable, le bio, les denrées labellisées, la pêche durable et d'atteindre l'objectif de 22 % en volume de l'ensemble de ces produits de qualité, pour une subvention de l'Hôtel de Ville de 36 564 €. L'amélioration de la qualité du service est également concernée, en matière notamment de formation des personnels. Une subvention de 26 592 € est prévue pour la politique de réduction des déchets. Des enquêtes de satisfaction des enfants ont conduit à adapter les aliments pour éviter le gaspillage.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DASCO 2013.169 : SUBVENTION DE 27 286 € A LA CAISSE DES ECOLES DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SEJOURS DE VACANCES ET DES PROJETS SOCIO-EDUCATIFS.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{eme} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS indique que la caisse des écoles organise pendant les vacances scolaires des séjours pour les enfants, subventionnés en partie par la Direction des affaires scolaires, et qui ont beaucoup de succès. Une subvention de 14 112 € est accordée. 45 enfants en ont bénéficié cet été dans le 9^{eme}, en réponse à la demande. Une autre subvention, de 13 174 €, est attribuée pour les missions sociales, culturelles ou éducatives des caisses des écoles. La somme globale est de 27 286 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.137 : SUBVENTION FONDS DU MAIRE DE 1 850 € A L'ASSOCIATION ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (19^{EME}) A DESTINATION DES BENEVOLES DE L'ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE ESA DU 9^{EME}.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{eme} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS indique que l'Entraide scolaire amicale, qui soutient de nombreux enfants des écoles élémentaires et des collèges au plan scolaire, sollicite une aide pour acheter des ouvrages à ses intervenants et assurer des sorties culturelles. L'association emmène les enfants avec les familles pour ces sorties. Cette subvention de 1 850 € permettra de soutenir le travail remarquable de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DJS 2013.401 : CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE D'ANIMATION VALEYRE SITUE DANS LE 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Premier Adjoint au Maire du 9^{eme} Arrondissement.

M. Laurent CHABAS indique que l'expérience acquise sur le centre Valeyre permet maintenant de passer du marché à la délégation de service public auprès du futur prestataire. Cette structure juridique, mieux adaptée qu'un marché contraint d'une durée de quatre ans, permettra d'adapter l'offre à la demande en cours d'année. Le principe d'une délégation de service public pour Valeyre a déjà été voté. Cette délibération porte sur la convention de délégation, pour lancer l'appel d'offres. Le futur gestionnaire doit offrir un grand nombre d'activités régulières, à caractère culturel, sportif, artistique et scientifique, pour des activités de proximité concernant les jeunes et favorisant l'insertion de populations fragilisées. Le renouvellement est prévu pour le 1^{er} septembre 2014.

.../...

Mme Delphine BURKLI est préoccupée par la baisse de fréquentation du centre d'animation Valeyre, assez nette entre août 2012 et juin 2013. Cette baisse impacte surtout les usagers de coefficient 1 à 4. La réforme tarifaire adoptée en 2011 et appliquée à la rentrée 2012 visait à favoriser ces bas revenus par une baisse de leurs tarifs. En compensation, les coefficients 6, 7, 8 ont remonté et le coefficient 5 n'a presque pas bougé.

L'objectif politique était de pousser les moins aisés à accéder à des activités en faisant payer les plus riches. Or la fréquentation de Valeyre montre que le résultat est doublement raté : les moins riches viennent encore moins et les plus riches abandonnent ces activités, voire quittent l'arrondissement et Paris. Cette baisse de fréquentation inquiétante demande une explication.

M. Jacques BRAVO s'étonne de cette intervention, le 9^{ème} étant visiblement un des arrondissements les plus attractifs de Paris.

M. Laurent CHABAS précise que le problème de Valeyre est l'offre, d'où la nécessité de passer en délégation de service public. Dans le cadre d'un marché, le budget et le nombre d'heures d'activités sont figés. La création d'une activité supplémentaire entraîne la suppression d'une autre. Lorsque l'offre ne correspond plus à la demande, le centre éprouve des difficultés pour formuler une nouvelle proposition aux usagers. Ce manque de souplesse entraîne une moindre participation des familles pour qui l'offre n'est pas en phase avec la demande.

Ensuite, les normes de sécurité ont été révisées par la Commission de sécurité, avec un nombre limité et très cadré de participants dans chaque cours. De gros travaux ont été réalisés dans le centre Valeyre, en termes d'évacuation. Autrefois, pour certaines prestations, davantage de personnes étaient inscrites aux cours en prévision d'éventuelles absences. Aujourd'hui, il n'est plus possible de dépasser la jauge fixée pour garantir la sécurité. Toutefois, le nouveau centre de La Tour des Dames ouvrira début 2014 et permettra d'élargir l'offre d'animations proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DPA 2013.34 : AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SOCIETE CLIMESPACE AUX FINS D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE STATION EDF DE LA TRINITE 14-18 RUE DE LA TOUR DES DAMES A PARIS 9^{EME}.

Rapporteure : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Pauline VERON précise que les trois prochaines délibérations ont pour objet la réalisation du centre d'animation du 14-18 rue de la Tour des Dames.

Il s'agit de valider des modifications apportées au projet et leurs conséquences. Les adaptations contractuelles proposées sont liées à l'abandon de son projet par la société Climespace, qui souhaitait réaliser une centrale de production de froid dans une partie du premier et deuxième sous-sol et une partie du dernier niveau. Il a été convenu de signer un avenant pour mettre fin à la convention de maîtrise d'ouvrage passée entre Climespace et la Ville de Paris. Il a été convenu que Climespace prendrait intégralement en charge les conséquences financières de son retrait.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DPA 2013.35 : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CENTRE D'ANIMATION DANS L'ANCIENNE STATION EDF DE LA TRINITE 14-18 RUE DE LA TOUR DES DAMES A PARIS 9^{EME}.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Pauline VERON indique que cette délibération propose la signature d'un avenant destiné à prendre en compte différentes incidences financières : le retrait de Climespace et ses conséquences financières, des études complémentaires concernant le renforcement de l'isolation phonique de l'auditorium, sa reconfiguration et le choix d'une climatisation des salles musicales. Ces adaptations sont arrivées en fin de conception du projet, avec une attention particulière sur la salle de spectacle.

Le montant de l'avenant s'élève à 130 320 € hors taxes. L'essentiel est le surplus pris en charge par Climespace, les études complémentaires représentant 41 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DPA 2013.36 : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN CENTRE D'ANIMATION DANS L'ANCIENNE STATION EDF DE LA TRINITE 14-18 RUE DE LA TOUR DES DAMES A PARIS 9^{EME}.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Pauline VERON précise que cette délibération propose la signature d'un avenant prenant en compte les aléas du chantier. En particulier, le retard pris par Supramiante, entreprise chargée des travaux préparatoires pour le curage, le déplombage et le désamiantage, a entraîné un chevauchement des interventions avec la société Bouygues, chargée de la construction du bâtiment. Des retenues pour les prestations non réalisées par Supramiante ont été appliquées. Par ailleurs, l'approfondissement des diagnostics en cours de chantier a révélé une surface de peinture au plomb nettement supérieure à celle estimée. Ces adaptations, et d'autres mineures, ont conduit à passer cet avenant au marché de travaux pour couvrir l'intervention au titre de ces aléas, à hauteur de 615 400 €, soit une augmentation de 7,13 % par rapport au marché initial. Les pénalités de retard seront payées par Supramiante en faveur de Bouygues. Les travaux avancent vite et le nouveau centre ouvrira comme prévu début 2014.

Mme Delphine BURKLI n'a rien à redire concernant la régularité de la procédure. Elle salue la bonne négociation de la Ville avec Climespace, puisque l'indemnisation obtenue est supérieure au montant du surcoût payé au maître d'œuvre.

Sur le fond, elle note une augmentation de 7 % du marché de Bouygues, de 11 % du marché de Chauchon et Cie, soit une surenchère du coût de 886 000 € TTC qui dénote un manque de gestion et d'anticipation rigoureuses dans ce projet. Elle demande quels sont les projets d'occupation future pour les locaux laissés vacants par Climespace et quels seront les surcoûts pour la Ville.

.../...

Mme Pauline VERON ne trouve pas ces surcoûts importants, compte tenu de l'ampleur du chantier et de la somme globale, d'autant qu'ils sont supportés en grande partie par Climespace.

Les espaces en sous-sol ont été réadaptés en locaux pour le centre d'animation, avec des studios d'enregistrement dans le premier sous-sol et une salle d'exposition. C'est la raison de l'avenant à la maîtrise d'œuvre. Il a été demandé que les locaux en étage puissent être intégrés dans le centre d'animation à moyen terme. En effet, le projet ne disposait pas de budget pour rajouter tout de suite ces salles. L'architecte a dessiné le projet de sorte qu'il soit facile de les raccorder au centre d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DVD 2013.35 : PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT MONTHOLON (9^{EME}), POUR UNE DUREE DE 8 ANS.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Pauline VERON indique qu'il s'agit de renouveler la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Montholon, afin de les confier à un nouveau délégataire. Depuis 2003, la société SPIE Autocité gère ce parking, jusqu'au 31 août 2015. La Ville de Paris a maintenant un cahier des charges pour ces renouvellements, qui impose au délégataire des prestations plus adaptées à l'usage des parkings et à la politique des déplacements de la Ville de Paris.

Les candidats à la gestion du parking devront proposer : une tarification au quart d'heure pour les usagers horaires ; du stationnement pour les vélos et les deux-roues motorisés dans des zones spécifiques ; une formule d'abonnement attractive pour les résidents du secteur ; une tarification incitative pour le stationnement des véhicules peu polluants et/ou de petit gabarit ; une facilité pour les personnes à mobilité réduite ; l'implantation de sociétés de location de véhicules à temps partagés ; des tarifs d'abonnement spécifique pour des sociétés proposant tous services visant à favoriser les modes de déplacement propre ; la réservation d'emplacements pour les véhicules Autolib'.

Mme Delphine BURKLI reconnaît les avancées réelles de cette délibération, notamment en matière de tarification au quart d'heure. Toutefois, ce problème reste un des points noirs du 9^{ème} et tout doit être fait pour faciliter le stationnement des véhicules en sous-sol. Elle regrette que cette délibération n'aille pas assez loin pour proposer une tarification à la minute, des tarifs moins onéreux et des abonnements de nuit, et mettre en service les places non utilisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DVD 2013.164 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'METROPOLE RELATIVE AU DEPLOIEMENT, AU FINANCEMENT ET A L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC AUTOLIB'.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Adjointe au Maire de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

.../...

Mme Pauline VERON indique que cette délibération vise à autoriser une convention avec le syndicat mixte Autolib'Métropole pour le déploiement, l'exploitation et le développement du service Autolib' à Paris.

Autolib' représente aujourd'hui 835 stations en service, dont 508 sur Paris, une flotte de 1 780 véhicules, 3 millions de locations effectuées et 33 000 abonnés annuels, avec 100 000 cartes d'abonnement délivrées à ce jour. Le succès est supérieur aux prévisions de lancement et plusieurs nouvelles villes, aux étiquettes politiques diverses, rejoignent Autolib'Métropole, rejoignent le projet Autolib'.

Deux délibérations avaient été votées en 2011 pour l'installation des stations Autolib' dans Paris, en surface et dans les parcs de stationnement. Le ministère de l'Intérieur exige aujourd'hui de nouvelles dispositions en matière de sécurité incendie pour la réalisation des stations dans les parcs souterrains, notamment des parois étanches entre les véhicules. Compte tenu de ces règles strictes, environ un quart des stations prévues en souterrain sont rapatriées pour être installées en surface, soit trois stations dans le 9^{ème}.

Afin de lutter contre la pollution à Paris et de réduire les nuisances induites par la motorisation thermique, la Ville de Paris a fait le choix important de favoriser le véhicule électrique. 500 bornes de rechargement pour les particuliers et les professionnels, par abonnement, seront installées par le syndicat Autolib'Métropole dans Paris, au niveau des stations de livraison. Un tarif attractif de 1 euro de l'heure en journée et 4 € la nuit sera appliqué pour recharger son véhicule électrique. Il s'agit, par cette délibération, d'accepter le principe de confier à la société Autolib' l'installation de ces bornes dans Paris. Une prochaine délibération concernera le marché.

Des bornes en recharge rapide dans les stations-service classiques, sur le domaine public de la Ville, seront créées en lien avec les distributeurs de carburants.

Mme Nicole AZZARO informe que son groupe déposera des vœux la semaine suivante au Conseil de Paris et que, par discipline de groupe, elle s'abstiendra sur cette délibération, malgré son opinion positive du système Autolib'.

Mme Delphine BURKLI comprend que cette convention ne permet pas la création de véhicules supplémentaires pour un service plus efficace aux Parisiens. Elle comprend aussi que les stations souterraines avaient été annoncées en 2011 sans avoir été expertisées au préalable. Cette convention vient corriger ce défaut d'anticipation de la Ville de Paris. A Levallois-Perret, il est possible de garer les Autolib' en sous-sol.

Elle demande si le 9^{ème} arrondissement est concerné par le retard de développement des stations et quelles sont les stations concernées par un agrandissement à sept places au lieu de six. Elle souhaite connaître le public visé par le déploiement de bornes de recharge sur des zones de livraison et si la demande vient des commerçants, si ces places de livraison seront réduites et quelles sont les zones concernées par ces installations pour le 9^{ème} arrondissement.

En tant qu'abonnée à Autolib', elle regrette les difficultés de rotation entre la banlieue et le centre de Paris, notamment pour trouver une Autolib' disponible et une place en station. La convention présente ne prévoit aucune pénalité applicable à l'exploitant et elle souhaite savoir si une demande d'amélioration avait été officiellement formulée par le Maire.

.../...

Cette convention ne traite pas de l'entretien des véhicules, qui laisse pourtant à désirer. Bien que favorable au concept d'Autolib', elle constate que la mise en œuvre par la Ville et l'exploitant reste à améliorer.

Mme Pauline VERON réfute le problème d'anticipation. Au moment du vote de la délibération sur l'installation des stations Autolib' dans les parkings souterrains, cette réglementation n'était pas encore fixée. La Préfecture de police de Paris demande que dans les stations avec des bornes de recharge électrique, des cloisons étanches au feu soient installées entre chaque Autolib'.

Le groupe Bolloré a annoncé une grande augmentation du parc de voitures Autolib'. Les stations du 9^{ème} qui seront concernées par le redéploiement en surface ne sont pas encore connues. Autolib fera des propositions à la mairie du 9^{ème}, en fonction des stations les plus utilisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Nicole AZZARO).

DELIBERATION DFPE 2013.401 : CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE SITUÉ 21 RUE DE PROVENCE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN rappelle que la création de deux crèches ces dernières années, les plus belles crèches de l'arrondissement, rue de Rochechouart, une crèche privée où la Ville a acheté des places, et la rue de Châteaudun, une crèche de 40 places implantées dans un bâtiment d'exception. Cette délibération concerne la crèche de la rue des Martyrs, avec l'ONCP, 55 places plus 11 places en halte garderie, dans un hôtel particulier et isolée de la rue par un jardin. Il mentionne aussi la crèche rue Blanche et celle de la rue Bleue.

En 2001, il existait 600 places de crèches et de halte garderie dans le 9^{ème} arrondissement. Entre 2001 et 2008, 160 ont été ajoutées et 200 de 2008 à 2014, soit un total actuel de 962 places et une augmentation de 60 %. L'effort a été considérable, par rapport à une situation critique pour les enfants et les parents qui avait manqué d'anticipation. Un effort reste à faire dans cet arrondissement pauvre en foncier, mais une grosse partie du retard est comblée. La variété des activités proposées pour l'animation des crèches a anticipé les rythmes scolaires et éducatifs.

La délibération DFPE 401 concerne une délégation de service public pour le 21 rue de Provence. De 2009 à 2013, l'association Crescendo avait pris la gestion de cette halte garderie en article 30. En juillet 2012, le vote d'une délibération avait permis de passer les haltes garderie en délégation de service public et de garder les crèches en article 30.

Cette halte garderie va passer, à partir de mi-décembre 2013, en délégation de service public pour une durée de sept ans. Les consultations suite à la procédure votée en juillet 2012 ont obtenu des réponses de KIT COOL, société anonyme, de la fédération Léo Lagrange Île-de-France et de l'association Crescendo qui a le mieux rempli les critères demandés.

.../...

Il est demandé de voter cette convention avec l'association Crescendo, pour la gestion en délégation de service public de la halte garderie du 21 rue de Provence.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2013.174 : SUBVENTION DE 672 936 € ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ŒUVRE NOUVELLE DES CRECHES PARISIENNES (16^{EME}) POUR LE MULTI-ACCUEIL ANDRE ROUSSEAU 19 RUE DES MARTYRS A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN indique qu'il s'agit d'une convention avec l'association ONCP, l'Œuvre nouvelle des crèches parisiennes, pour une crèche associative multi-accueil au 19 rue des Martyrs. L'association ayant décidé de gérer cette crèche demande à la Ville de la subventionner. Cette association répond aux desiderata de la Ville en matière d'encadrement, de fonctionnement et de qualité de service. Une convention de fonctionnement sera signée pour 66 places, donc 55 en crèche et 11 en halte garderie.

Mme Pauline VERON remarque que la mise aux normes du bâtiment où sera située cette belle crèche a été compliquée, l'architecte des bâtiments de France et la Commission du vieux Paris ayant eu leur mot à dire. Elle se réjouit de voir ce projet aboutir. Réaliser des équipements dans des bâtiments classés demande beaucoup d'efforts et de travail entre les différents interlocuteurs.

M. Jacques BRAVO remercie vivement Pauline VERON d'avoir veillé à ce que l'ensemble du dispositif fonctionne bien.

M. Xavier LAUGAUDIN rappelle que la subvention d'investissement pour l'aide aux travaux avait été votée en juin 2012. Cette délibération concerne la subvention de fonctionnement de 672 000 €. L'ouverture, prévue le 1^{er} janvier 2014, est repoussée à courant février en raison de désordres structurels.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2013.431 : SUBVENTIONS (597 441 €) ET CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS – UDAF DE PARIS POUR LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE PETITE ENFANCE 11BIS RUE BLANCHE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN indique que l'UDAF opérera cette crèche de 32 places au 11 bis rue Blanche. La subvention de travaux d'aménagement votée au dernier Conseil concerne essentiellement l'intérieur de la crèche, sans gros œuvre.

La délibération présente porte sur deux subventions : une de fonctionnement de 326 000 € répartie en 232 000 € pour le fonctionnement classique et 94 000 € pour les intérêts d'emprunt pour l'acquisition du bâtiment ; une autre d'équipement, de 271 000 €, complémentaire à celle votée en juillet, pour le remboursement du capital de l'emprunt.

.../...

L'UDAF était la mieux placée pour acquérir cet immeuble en copropriété. La Ville le finançant à 100 %, il a été décidé que la Ville remboursait par une subvention à l'UDAF le capital et les intérêts de l'emprunt, mais qu'à l'issue de dix ans d'exploitation, la parcelle du bâtiment revenait à la Ville contre un euro symbolique. En contrepartie, l'UDAF pourra l'exploiter pendant dix années supplémentaires, toujours pour une activité crèche et halte garderie. Le bâtiment devra passer en DSP ou article 30 et sera bien acté comme équipement public de petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DEVE 2013.138 : CREATION DE TROIS JARDINS PARTAGES ET REALISATION D'UNE EXTENSION D'UN JARDIN PARTAGE EXISTANT SITUES DANS LES 9^{EME}, 14^{EME}, 18^{EME} ET 20^{EME} ARRONDISSEMENTS, DONT LE JARDIN PARTAGE DANS LE SQUARE MONTHOLON 79 RUE LA FAYETTE.

Rapporteure : Mme Nicole AZZARO, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Nicole AZZARO indique que ces quelques plantations occuperont 5 m² dans le Square Montholon, le manque d'espace ayant conduit à abandonner l'idée d'un jardin partagé plus important. L'association L'Elan retrouvé, qui s'occupe de jeunes en difficulté psychologique et psychique, a souhaité utiliser ces plantations pour une activité d'insertion. Elle a créé en juin l'association Interstice Elan retrouvé pour s'occuper de la gestion des bacs. L'investissement, de 4 454 € TTC, est modeste.

Mme Delphine BURKLI aimerait aussi doubler le nombre de squares, mais rappelle que le Conseil de quartier s'était prononcé contre ce projet de jardin partagé. La concertation avec les Conseils de quartier est mise en avant, mais ignorée quand ils ne sont pas d'accord. Elle ne comprend pas la raison de mettre de l'argent dans un projet que les habitants n'ont pas souhaité mener à bien. Elle demande où en sont les projets de réaménagement de l'espace central et des sanitaires.

M. Frédéric HERVO précise qu'il s'agit d'un projet d'une nature différente. Il n'est pas question de créer un jardin partagé doté d'une emprise significative, mais de quelques mètres carrés de jardin thérapeutique pour une association. Ce projet très spécifique est aussi une bonne opportunité de création de lien social.

Mme Nicole AZZARO confirme que ces bacs, installés dans l'épaisseur de la haie, projet extrêmement différent, n'empiéteront pas sur le jardin. Les travaux du Square Montholon doivent débuter à la fin du mois pour une durée de deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DLH 2013.123 : LOCATION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE ELOGIE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 151 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteure : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL présente ce programme de 35 logements sociaux, 24 existants, plus 10 nouveaux qui feront suite à la restructuration d'un garage. La Ville de Paris a en effet acquis, par décision de préemption du 30 avril 2013, pour un montant total de 8 300 000 €, l'immeuble au 151 rue du faubourg Poissonnière, soit deux bâtiments d'habitation sur rue qui comportent déjà 24 logements, et un bâtiment à usage de garage. Cette acquisition a permis d'empêcher une éventuelle vente à la découpe.

.../...

Le garage, entièrement libre, dispose d'un logement T3 d'une centaine de mètres carrés sur sa terrasse et, du sous-sol au quatrième étage, des places de stationnement et une aire de lavage. La surface habitable de 1 273 m² sera portée à 1 963 m² après réhabilitation pour y réaliser 35 logements. Il restera une surface commerciale de 400 m².

Par avis du 28 mai 2013, France Domaine estime la valeur normale de marché pour le loyer capitalisé de ce bail à 4 035 000 €. S'agissant d'un projet de logement social, France Domaine a rendu un avis favorable au loyer proposé de 2 950 000 €, payés par Elogie à la Ville de Paris. La différence avec la valeur de marché, soit 1 085 000 €, figurera parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes ne comptant pas 20 % de logements sociaux, en application de la loi SRU au moment de l'acquisition. Ce rabais accordé à Elogie pour construire les logements sociaux viendra en supplément de la somme que la Ville de Paris consacre aux logements sociaux.

Il est proposé d'autoriser la Ville de Paris à conclure le bail emphytéotique portant location de cet immeuble à Elogie qui souhaite réaliser ce programme de logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION DLH 2013.144 : REALISATION PAR LA SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME, DANS LE CADRE D'UNE VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT, D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION NEUVE COMPORTANT A LOGEMENT PLUS, 50 RUE DE CLICHY A PARIS 9^{EME}.

Rapporteure : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL précise qu'il s'agit d'un programme de construction neuve de 86 logements et 20 logements sociaux par le promoteur SEFRI CIME Promotion. Ce financement de logements sociaux dans le cadre de cette construction est rendu possible par une disposition du PLU adopté par le Conseil de Paris.

La délibération prévoyant ces 20 logements sociaux a déjà été adoptée, mais un local initialement prévu comme local d'activité sera finalement transformé en logement. Cette délibération est consacrée à ce nouveau logement PLUS, d'une superficie de 58 m², pour un montant de 200 186 € dont le financement est prévu comme suit :

- subvention principale de l'État : 2 900 € ;
- subvention de la Ville de Paris : 80 000 € ;
- fonds propres de la foncière d'Habitat et Humanisme : 105 000 € ;
- intérêts de préfinancement : 10 000 €.

Ce logement sera réservé pour la Préfecture de Paris. Il est proposé d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder à la société foncière d'Habitat et Humanisme une subvention de 80 000 €.

Mme Delphine BURKLI demande si ce logement en rez-de-chaussée sera adapté au handicap.

Mme Claire MOREL confirme que tout le programme sera conforme à la réglementation en usage voulant que tous les ouvrages soient accessibles aux personnes handicapées. Pour la désignation, la préfecture de Paris tiendra sans doute compte de cette situation en rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

.../...

DELIBERATION DLH 2013.117 : COMPACTAGE DE DIVERS EMPRUNTS CONTRACTES PAR EFIDIS AUPRES DE LA CDC, POUR LE FINANCEMENT DE PLUSIEURS OPERATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES 3^{EME}, 9^{EME}, 11^{EME}, 12^{EME}, 13^{EME}, 14^{EME}, 15^{EME}, 17^{EME}, 18^{EME}, 19^{EME} et 20 ARRONDISSEMENTS.

Rapporteuse : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL indique que, dans le cadre du réaménagement d'une partie de ses prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, la société d'HLM EFIDIS a renégocié certains contrats pour lesquels la Ville de Paris avait historiquement accordé sa garantie. La société a ainsi obtenu le compactage de différents prêts en un seul dont l'encours était de 17 168 471 € au 1^{er} janvier 2012. Pour le 9^{ème} arrondissement, le 40-42 rue de La Rochefoucauld est concerné, soit 4 logements PLAI et 20 PLUS, dont 10 logements réservés pour la Ville de Paris.

Il est proposé de maintenir la garantie de la Ville de Paris pour les emprunts contractés et d'autoriser le Maire de Paris à signer les contrats de compactage et la convention de garantie correspondante.

Mme Sophie JERA questionne le choix d'un emprunt à taux révisable et demande s'il ne comporte pas de risques sur de tels montants avec la remontée actuelle des taux.

Mme Claire MOREL suggère d'interroger la société d'HLM EFIDIS qui contracte le prêt auprès de la Caisse des Dépôts. La CDC ne s'amuse pas à prendre des risques sur ces prêts assez classiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.153 : SUBVENTION FONDS DU MAIRE DE 1 500 € A L'ASSOCIATION UNION CAHTOLIQUE DU THEATRE ET DE LA MUSIQUE 45 RUE DE TREVISE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteuse : Mme Claire MOREL, Conseillère de Paris.

Mme Claire MOREL propose d'approuver cette subvention de soutien au foyer Edwige Feuillère, qui fournit une aide importante aux artistes, notamment pour le paiement des arriérés de loyer ou des assurances. L'association a modifié ses statuts lors de la dernière AG 2012, eu égard aux remarques faites lors des précédents Conseils d'arrondissement, et attend un retour du ministère de l'Intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DDEES 2013.164 : SUBVENTION DE 4 800 € A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE CADET 11 RUE CADET A PARIS 9^{EME} POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2012.

Rapporteur : M. Frédéric HERVO, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Frédéric HERVO présente les trois délibérations sur des subventions aux associations locales de commerçants du 9^{ème} arrondissement pour les décorations réalisées au titre des fêtes de la fin de l'année 2012 :

- Une proposition de subvention de 4 800 € à l'association des commerçants de la rue Cadet.

.../...

- Une subvention de 6 500 € pour l'association des commerçants de la rue des Martyrs.
- Une subvention de 8 000 € pour l'association des commerçants de la rue Caumartin.

Les montants pour les associations de la rue Cadet et de la rue Caumartin sont identiques à ceux proposés l'an dernier, pour un budget comparable. La baisse de 500 € sur la rue des Martyrs s'explique par la baisse du devis du projet, le taux de subventionnement étant en légère progression.

Un vote favorable est proposé pour ces trois subventions, qui sont l'occasion de saluer le travail de ces associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DDEEES 2013.188 : SUBVENTION DE 6 500 € A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE DES MARTYRS 46 RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2012.

Rapporteur : M. Frédéric HERVO, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DDEEES 2013.194 : SUBVENTION DE 8 000 € A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICES ET PROFESSIONNELS LIBERAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES – ACAPS CAUMARTIN 46 RUE DES MARTYRS A PARIS 9^{EME} POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2012.

Rapporteur : M. Frédéric HERVO, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DUCT 2013.141 : SUBVENTION FONDS DU MAIRE DE 2 400 € A L'ASSOCIATION ENERGIE 9 54 RUE JEAN-BAPTISTE PIGALLE A PARIS 9^{EME}.

Rapporteuse : Mme Amina BECHEUR, Conseillère du 9^{ème} Arrondissement.

Mme Amina BECHEUR propose d'approuver cette subvention de 2 400 € en soutien à l'association Energie 9 qui a pour objet la réinsertion par l'activité économique de personnes en difficulté, le renforcement du lien social et l'amélioration du cadre de vie. Le deuxième objectif est concerné ici, avec un projet d'atelier pour sensibiliser les habitants à la propreté de leur environnement et cadre de vie par les quatre salariés permanents et cinq salariés en insertion d'Energie 9.

Mme Delphine BURKLI ne comprend pas pourquoi la Mairie de Paris et la Mairie du 9^{ème} subventionnent une association et par la même occasion contractualisent un service qui doit être effectué par les services de la Ville en l'occurrence la DPE. Elle demande pourquoi la Ville de Paris n'embauche pas directement des jeunes en réinsertion plutôt que de subventionner cette structure.

Mme Amina BECHEUR évoque le besoin d'un suivi particulier pour ces personnes en grande difficulté dans leur retour à l'emploi. Cette phase est temporaire. Certains ont déjà contracté dans d'autres entreprises, avec par exemple un CDI à la SNCF. L'idéal serait de maintenir leur emploi au sein d'Energie 9, qui cherche aussi d'autres marchés. Un atelier en partenariat avec ERDF est prévu sur les économies d'énergie, ainsi qu'un projet de recyclage de papier et un autre de rénovation d'habitat.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour, M. Xavier LAUGAUDIN, Mme Amina BECHEUR, Mme Claire MOREL ne prenant pas part au vote.

DELIBERATION DAC 2013.666 : SUBVENTIONS (60 000 €) A 16 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION NUIT BLANCHE AUX ARRONDISSEMENTS, DONT 5 000 € A L'ASSOCIATION L'ŒIL DU HUIT, 8 RUE MILTON A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX se félicite du succès de la dernière Nuit Blanche. Il rappelle qu'en décembre 2012, la Ville de Paris a acté la création d'une enveloppe de 60 000 € pour subventionner des initiatives locales en lien avec les mairies d'arrondissement dans le cadre de la Nuit Blanche, un projet centralisé et piloté par un commissariat scientifique de la Ville.

Le 9^{ème} a marqué son intérêt pour participer à cette enveloppe. L'association L'Œil du 8 a proposé un projet intéressant avec une prestation théâtrale du collectif Les Portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DAC 2013.650 : SUBVENTIONS DE 269 121 € ET CONVENTIONS AVEC SEPT THEATRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THEATRE PRIVE, DONT LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA COMEDIE DE PARIS 42 RUE PIERRE FONTAINE ET LA SOCIETE DU THEATRE SAINT-GEORGES 51 RUE SAINT-GEORGES A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX indique que cette délibération rentre dans l'accord tripartite entre la Ville de Paris, l'État et l'association pour le soutien du théâtre privé, sur une base triennale actuellement dans la partie 2012-2015, pour subventionner chaque année des équipements et investissements dans les théâtres. Cette année, deux théâtres du 9^{ème} parmi les sept théâtres de Paris ont demandé des subventions.

La Comédie de Paris souhaite réaliser la réfection du seuil du théâtre avec mise en accessibilité, pour un total de 33 583 €, dont 10 579 seront pris en charge par l'État, 10 579 par la Ville et le solde par le théâtre.

Le théâtre Saint-Georges demande un montant total de 86 863,25 € pour la mise en conformité de la machinerie scénique, avec une participation de l'État de 27 362 €, de la Ville de 27 362 € et le solde à la charge de l'exploitant du théâtre.

Le vote porte sur la subvention globale de 302 110 € pour les sept théâtres.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DAC 2013.512 : SUBVENTION DE 5 000 € ET AVENANT AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE 7 CITE CHAPTAL A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX rappelle qu'une subvention est votée chaque année pour l'IVT. La présente subvention, de 5 000 €, concerne la production du spectacle « Une sacrée boucherie », actuellement présenté à l'IVT, écrit en français et en langue des signes par Emmanuelle Laborit et Pierre-Yves Chapalain et qui reprend l'esprit du Grand-Guignol.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

.../...

DELIBERATION DAC 2013.220 : SUBVENTION DE 61 660 € SOLLICITEE AUPRES DE L'ETAT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT LA RESTAURATION DE 20 LUSTRES ET 2 TORCHERES DE LA SYNAGOGUE DE LA VICTOIRE A PARIS 9^{EME}, PROPRIETE DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX rappelle que, depuis la loi de 1905 de séparation de l'État et des églises, les bâtiments cultuels datant d'avant 1905 sont devenus propriété de l'État français, répartis entre l'État pour les cathédrales et les communes propriétaires des lieux pour les églises paroissiales et les synagogues.

La grande synagogue de la Victoire appartient à la Ville de Paris, qui a la charge de l'entretien du bâtiment. Il s'agit ici de la mise en conformité électrique de 22 luminaires, 20 lustres et 2 torchères, pour un montant de 316 000 € TTC. L'objectif est de terminer les travaux pour septembre 2014. Il est proposé de voter cette subvention de 61 660,50 € qui représente le tiers des travaux hors échafaudage.

M. Jacques BRAVO rappelle que ces travaux sont très attendus et les élus s'honorent de les permettre.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DAC 2013.399 : SUBVENTION DE 1 000 € A L'ASSOCIATION D'ANVERS AUX ABBESSES (18^{EME}) POUR L'ORGANISATION DE LA 18^{EME} EDITION DE SES PORTES OUVERTES.

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX rappelle que le week-end annuel portes ouvertes des ateliers d'Anvers aux Abbesses aura lieu cette année du 15 au 17 novembre. Traditionnellement, une subvention de 1 000 € leur est versée sur l'amendement Bloche. Cette année aura lieu la remise des Émile dans l'atelier d'Isabelle Dubosc, avenue Trudaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DAC 2013.579 : SUBVENTION DE 500 € A L'ASSOCIATION 9^{EME} HISTOIRE SOCIETE POUR L'ETUDE DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT 6 RUE DROUOT A PARIS 9^{EME}.

Rapporteur : M. Thierry CAZAUX, Conseiller du 9^{ème} Arrondissement.

M. Thierry CAZAUX précise que cette subvention de 500 € à l'association 9^{ème} Histoire vise à soutenir ses nombreuses activités culturelles, notamment le spectacle donné en juin dernier au 10 rue de Clichy.

Mme Delphine BURKLI aurait préféré que, dans un souci de clarté et de transparence, cette subvention soit accordée avant la tenue de la manifestation. Elle avait présenté un vœu au Conseil de Paris en 2012 pour que les dates de dépôt des dossiers de subventions soient communiquées aux élus et que ces dossiers soient examinés avant la manifestation. L'adjoint au maire chargé de ces questions, Hamou BOUAKKAZ, avait pris des engagements en ce sens. Ce soir, cette subvention pour couvrir les frais de production d'un concert donné en juin est la preuve que la procédure doit être améliorée.

.../...

M. Xavier LAUGAUDIN salue 9^{ème} histoire pour son partenariat avec le Conseil des sages et le Café des seniors tenu trimestriellement. Sans 9^{ème} histoire, qui participe à titre gracieux, le démarrage n'aurait pas été aussi efficace.

M. Laurent CHABAS remarque que les demandes de subventions ne pourront jamais être déposées avant. Il faut que l'événement ait eu lieu pour en connaître le montant exact et pouvoir l'accorder.

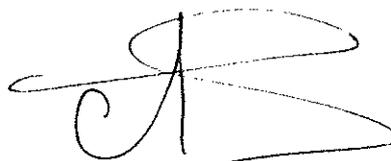
M. Thierry CAZAUX rappelle que 9^{ème} Histoire n'avait jamais demandé de subvention et a pris du retard pour la demander.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 13 voix pour, M. Thierry CAZAUX ne prenant pas part au vote.

M. Jacques BRAVO annonce le prochain Conseil d'arrondissement le 4 novembre. Le Conseil de Paris traitera des orientations budgétaires en vue du budget primitif 2014. Il remercie tous les élus et salue le public pour cette séance dont l'ordre du jour, d'une grande complexité, a été traité intégralement, en prenant le temps d'un débat de fond et qui honore le débat municipal.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

La Secrétaire du Conseil d'Arrondissement



Mme Amina BECHEUR